

ARB-2025-0295

Appui à la Coopération technique franco-indienne pour une gestion durable des ports de pêche

Termes de références de la prestation

Table des matières

[1 INFORMATIONS GÉNÉRALES 3](#_Toc202168503)

[1.1 Pays partenaire 3](#_Toc202168504)

[1.2 Pouvoir adjudicateur 3](#_Toc202168505)

[1.3 Modalité opératoire 3](#_Toc202168506)

[2 CONTEXTE GENERAL 3](#_Toc202168507)

[2.1 Présentation de l’Agence Française de Développement 3](#_Toc202168508)

[2.2 Informations utiles concernant le pays 3](#_Toc202168509)

[2.3 Situation actuelle dans le secteur concerné 4](#_Toc202168510)

[2.4 Organisation institutionnelle 5](#_Toc202168511)

[2.5 Contexte géo-politique 5](#_Toc202168512)

[2.6 Coopération AFD-DoF en cours 6](#_Toc202168513)

[3 OBJECTIFS DU MARCHE 6](#_Toc202168514)

[4 DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS 7](#_Toc202168515)

[4.1 Phase 0 - Cadrage de la mission 7](#_Toc202168516)

[4.2 Phase 1 - Échange de connaissances sur la gestion durable et efficace des ports de pêche, ainsi que sur une meilleure gestion des produits halieutiques afin de rendre le secteur plus durable 8](#_Toc202168517)

[4.3 Phase 2 - Analyse des besoins en terme de gestion des ports de pêche en Inde et identification d'une proposition technique et financière 9](#_Toc202168518)

[4.4 Phase 3 – Rédaction d’un PPR 10](#_Toc202168519)

[5 EXPERTISE REQUISE 11](#_Toc202168520)

[5.1 Expertises principales 11](#_Toc202168521)

[5.1.1 Expert en gestion des ports de pêche 11](#_Toc202168522)

[5.1.2 Expert en chaîne de valeur des produits halieutiques / post-capture 11](#_Toc202168523)

[5.1.3 Expert en développement durable des pêches / transformation bleue 12](#_Toc202168524)

[5.2 Considérations additionnelles 12](#_Toc202168525)

[6 LOGISTIQUE ET CALENDRIER 12](#_Toc202168526)

[6.1 Lieu de la prestation 12](#_Toc202168527)

[6.2 Calendrier 12](#_Toc202168528)

[6.3 Suivi des prestations / relations avec le prestataire 12](#_Toc202168529)

[6.4 Etendue des services 13](#_Toc202168530)

[7 LIVRABLES ET CONDITIONS D’EXECUTION & DE LIVRAISON 13](#_Toc202168531)

[7.1 Description des livrables attendus 13](#_Toc202168532)

[7.1.1 Tâche 0 13](#_Toc202168533)

[7.1.2 Tâche 1 13](#_Toc202168534)

[7.1.3 Tâche 2 14](#_Toc202168535)

[7.1.4 Tâche 3 14](#_Toc202168536)

[7.2 Validation des livrables 14](#_Toc202168537)

[8 BUDGET 14](#_Toc202168538)

[9 LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE 15](#_Toc202168539)

[10 CONTROLES ET VALIDATION 15](#_Toc202168540)

[11 CRITERES DE SELECTION 15](#_Toc202168541)

[12 CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT) ET FINANCIER (DPGF) 15](#_Toc202168542)

[13 ANNEXES 16](#_Toc202168543)

[13.1 Détail sur le projet *Fisheries sector strengthening program* 16](#_Toc202168544)

[13.2 Thématiques indicative pour les voyages d’études 17](#_Toc202168545)

[13.3 Contenu du rapport 18](#_Toc202168546)

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## Pays partenaire

Le gouvernement indien représenté par le DoF (*Department of Fisheries*) du Ministère *Fisheries, Animal Husbandry and Dairying*.

## Pouvoir adjudicateur

Agence Française de Développement

## Modalité opératoire

Cette étude est financée par l’AFD. AFD sera maîtrise d’ouvrage. Un contrat sera signé entre l’AFD et l’attributaire du contrat (le Consultant), basé sur le protocole d’entente bipartite signé entre AFD et DoF.

# CONTEXTE GENERAL

## Présentation de l’Agence Française de Développement

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d’aide publique au développement et d’investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Le groupe AFD est engagé dans plus de 4 200 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans plus de 150 pays, pour les biens communs de l’humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l’égalité femmes-hommes, l’éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l’engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l’AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale Proparco (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à la mobilisation de l’expertise publique française, Expertise France (www.expertisefrance.fr) a rejoint le groupe AFD en 2022.

L’AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du Fonds français pour l’environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L’ensemble des informations relatives à l’AFD, et notamment sa Charte d’Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : [www.afd.fr](http://www.afd.fr).

## Informations utiles concernant le pays

L'Inde est une péninsule comprenant 11 099 kilomètres de côtes, réparties entre neuf États côtiers, quatre territoires de l'Union – dont deux territoires insulaires – qui compte 12 ports principaux et 200 ports secondaires. L'Inde est le troisième pays producteur de produits halieutiques et le deuxième pays producteur de poissons d'aquaculture au monde[[1]](#footnote-1). La zone économique exclusive (ZEE) de l'Inde recouvre plus de 2 millions de km2, dont 30 % autour des territoires insulaires. En termes de pêche marine, l'Inde se situe au 7ème rang mondial[[2]](#footnote-2). L'économie bleue du pays représente environ 4 % de son PIB et soutient 95 % du commerce du pays par le biais du transport maritime.

## Situation actuelle dans le secteur concerné

Le secteur de la pêche maritime en Inde contribue à lui seul à une richesse économique évaluée à près de 7,8 Mds EUR (650 Mds INR) par an. Le secteur halieutique fait vivre environ 16 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs1. Le secteur génère presque deux fois ce chiffre en termes de moyens de subsistance tout au long de la chaîne de valeur. Indirectement, le secteur de la pêche maritime fait vivre près de 40 millions de personnes en Inde et répond aux besoins alimentaires et nutritionnels d'une grande partie de la population. Il contribue également aux recettes d'exportation du pays estimées à 5,2 Mds EUR pour l'exercice 2019-20.

Bien que le secteur de la pêche marine dispose d'un immense potentiel en Inde, il est sujet à plusieurs défis qu'il est impératif de relever pour soutenir son développement durable :

1. La faiblesse en matière de gouvernance du secteur de la pêche et de cadre réglementaire, qui ne permet pas d'assurer la durabilité environnementale de l’activité et la sécurité sanitaire des produits halieutiques ;
2. Les incitations limitées à l'investissement privé, principalement en raison de l'accès réduit au financement et à la perception élevée du risque attribué au secteur ;
3. L'informalité et la fragmentation du secteur qui nuisent à l'efficacité de la chaîne de valeur, à l'accès au financement, y compris par le biais des programmes du gouvernement indien, et au non-respect des normes de qualité et de sécurité sanitaire des produits halieutiques ;
4. La pêche illégale ainsi que la dégradation des stocks et des écosystèmes marins sous pression, compte tenu de l’exploitation des ressources naturelles ;
5. L’absence de cadre réglementaire et de technologies pour l'évaluation des stocks halieutique, ce qui compromet la durabilité de l’activité halieutique.

Les cinq défis susmentionnés (gouvernance, financement, disfonctionnements de la chaîne de valeur, dégradation des ressources et lacunes technologiques) sont abordés dans le cadre du projet de relance du secteur de la pêche, cofinancé par l'AFD (50 MEUR) et la Banque mondiale (150 MUSD).

Les ports de pêche indien et leurs gestionnaires

L'Inde dispose d’un vaste réseau de ports de pêche, essentiels pour son secteur halieutique. Le pays compte ainsi 1 537 sites de débarquement, 200 ports de pêche intermédiaires et 7 grands ports de pêche situés dans des États côtiers comme le Gujarat, le Maharashtra, le Tamil Nadu et l'Andhra Pradesh.

La grande majorité des ports de pêche sont publics et administrés par les Départements des Pêches de chaque État, avec une supervision et un financement partiel du Département central des pêches.

Toutefois, ces ports n'ont pas encore pleinement adopté les meilleures pratiques de gestion durable. La collecte des données halieutiques reste limitée, la gestion des déchets solides et liquides est souvent insuffisante, et des progrès significatifs pourraient être réalisés en matière d’efficacité énergétique.

Par ailleurs, la modernisation des infrastructures reste un défi, bien que des initiatives comme le PMMSY et FIDF visent à améliorer ces aspects pour renforcer la durabilité et la productivité du secteur. La FAO apporte une assistance technique de 1,5 M€ au DoF, dans le cadre de son initiative *Blue Ports*, pour améliorer ses pratiques au niveau des ports de pêche. Dans ce cadre, elle soutiendra trois des plus grands ports de pêche en proposant des actions ciblées. La Banque Mondiale interviendra également en appuyant l’amélioration des pratiques dans 3 autres ports indiens (Mumbai, Paradip, Mormugao).

Le DoF manifeste donc un réel intérêt pour l’améliorer les pratiques locales de gestion des ports de pêche. Il cherche notamment à tirer parti du soutien d'autres pays pour intégrer des meilleures pratiques internationales, favorisant ainsi une gestion plus durable et efficace de ces infrastructures. Le DoF reconnait l’expertise française en la matière et a donc exprimé le souhait que l’AFD l’accompagne sur cette thématique.

## Organisation institutionnelle

Le Ministère des Pêches, de l'Elevage et de l’Industrie laitière se compose de deux entités : le Département des Pêches et le Département de l'Elevage et de la production laitière.

Le Département des Pêches (DoF – *Department of Fisheries*) au niveau central est responsable des questions relatives à la formulation des politiques et des programmes concernant le développement des pêches continentales, marines et côtières et des instituts de pêche. Le département conseille les gouvernements des États et les territoires de l'Union[[3]](#footnote-3) dans la formulation de politiques et de programmes dans le domaine de la pêche.

Le Département des Pêches a été établi en février 2019, ce qui en fait une institution encore récente et en phase de consolidation.

Le Département des Pêches compte quatre institutions. Il s'agit de :

- *Fishery Survey of India* (FSI), Mumbai

- *Central Institute for Fisheries Nautical and Engineering Training* (CIFNET), Kochi

- *National Institute for Fisheries Post-Harvest Technology & Training* (NIFPHATT), Kochi

- *Central Institute of Coastal Engineering for Fisheries* (CICEF), Bengalore

Outre ces quatre instituts, le Département des Pêches dispose également de deux organismes autonomes : le *National Fisheries Development Board* (NFDB), à Hyderabad, et la *Coastal Aquaculture Authority* (CAA), à Chennai.

Le gouvernement indien a lancé plusieurs programmes phares dans le domaine halieutique :

* Le *Blue Revolution Scheme* (2015-16 à 2019-20), avec un investissement de ₹ 5,000 crore (550 millions d’euros), a posé les bases d'un développement intégré de la pêche.
* Le *Pradhan Mantri Matsya Sampada Yojana* (PMMSY) a été lancé en 2020-21, pour un montant estimé à ₹ 20,050 crore (2,2 milliards d’euros). Ce programme se concentre sur des domaines clés tels que l’augmentation de la production et de la productivité, le développement des infrastructures et de la chaîne de valeur, la pêche durable et gestion des ressources, le développement socio-économique et l’inclusion, la promotion des exportations et la compétitivité.
* Le *Pradhan Mantri Matsya Kisan Samriddhi Sah-Yojana (*PM-MKSSY), sous-programme du PMMSY, a été lancé en 2024, pour un montant de ₹ 6,000 crore (400 millions d’euros). Son objectif est de rendre le secteur de la pêche et de l’aquaculture plus efficace et plus résilient.
* Le Fonds de développement des infrastructures de la pêche et de l'aquaculture (FIDF), lancé en 2018-19 avec ₹ 7 522,48 crore (825 millions d’euros), qui soutient d’ores et déjà 132 projets. Ces derniers s’attachent à renforcer des infrastructures telles que les ports de pêche, des usines de transformation, des entrepôts frigorifiques et des écloseries.

## Contexte géo-politique

L'Inde et la France soulignent que la pêche est un secteur économique vital et joue un rôle décisif dans la sécurité alimentaire et la garantie des moyens de subsistance, en particulier pour les populations côtières. Elles soulignent également que des facteurs démographiques, économiques et sociétaux ont entraîné une augmentation de la demande mondiale de produits de la mer et une pression croissante sur les stocks mondiaux de poissons. Il s'agit d'un appel commun pour une approche durable de la pêche qui garantirait des conditions de vie décentes aux professionnels du secteur, tout en préservant la ressource à moyen et long terme, en tenant compte des directives volontaires de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) visant à garantir la durabilité de la pêche dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Les deux pays entretiennent d’ailleurs, depuis plusieurs années, une relation sur ces thématiques. Une feuille de route bilatérale entre l'Inde et la France relative à l'économie bleue a notamment été signée en février 2022, indiquant la volonté de développer une collaboration concrète dans le domaine de la pêche marine durable. Le projet contribue directement au deuxième « axe économique » de la feuille de route franco-indienne sur l'économie bleue et la gouvernance des océans.

## Coopération AFD-DoF en cours

L’objectif du projet *Fisheries Sector Strengthening* est de soutenir la relance du secteur halieutique pour les micro et petites entreprises, grâce à un accès accru au crédit et aux systèmes d’assurance, à l'amélioration des chaînes de valeur et de la sécurité des produits issus de la pêche et de l’aquaculture. Il a ainsi pour vocation d'améliorer l'inclusion financière et de renforcer la résilience face aux chocs futurs des populations indiennes les plus pauvres et vulnérables, qui dépendent du secteur de la pêche. La première étape du projet consiste notamment en la création d’une plateforme numérique nationale pour le secteur des pêches (NFDP), qui permettra de recenser les acteurs et leurs activités, afin de leur faciliter par la suite l’accès aux autres dispositifs proposés par l'État.

Le projet est mis en œuvre en tant que sous-schéma du programme PMMSY[[4]](#footnote-4). Le montant total du projet est estimé à 400 millions de dollars, répartis comme suit : 50 % (soit 200 millions de dollars) proviennent du financement public du gouvernement indien, 38 % (soit 150 millions de dollars) de la Banque Mondiale, et 12 % (soit 50 millions de dollars) de l'AFD. Le projet est mis en œuvre sur une période de cinq ans, de 2024 à 2029, dans tous les États indiens.

Le projet comprend les quatre composantes suivantes :

* Composante A : Facilitation de l’accès au crédit et gestion des risques pour les microentreprises du secteur de la pêche
* Composante B : Appui aux microentreprises pour améliorer l'efficacité des chaînes de valeur du secteur de la pêche
* Composante C : Adoption et développement de systèmes permettant d’assurer la qualité et la sécurité des produits halieutiques
* Composante D : Gestion de projet, suivi et rapports

Des compléments d’information sur le projet sont présentées en annexe.

# OBJECTIFS DU MARCHE

L’AFD et le DoF souhaitent engager un partenariat additionnel autour de la gestion durable des ports de pêche, en s’appuyant sur le concept d’Ecoports, déjà soutenu par l’AFD dans d’autres pays. Cette mission vise à appuyer les échanges techniques et à préparer un futur projet financé par l’AFD dans ce secteur.

Ce projet de coopération technique viendra en appui au projet CIN1157 *Fisheries Sector Strengthening*, financé en partie par l’AFD. Son objectif global est de contribuer à la transformation bleue des ports de pêche afin de favoriser un développement durable des pêches et de mettre en place un système de gestion efficace et bien planifié. Cela inclut la manipulation hygiénique du poisson, l'adoption des meilleures méthodes de stockage, la réduction des pertes post-capture, ainsi que l’augmentation de la production halieutique de manière durable. Ce projet permettra à l’Inde de moderniser ses infrastructures pour atteindre les standards internationaux et devenir un modèle pour de nombreux autres pays.

Les objectifs principaux sont :

* Etablir une coopération technique franco-indienne visant à promouvoir une gestion durable des ports de pêche en Inde, afin de soutenir un développement durable du secteur de la pêche tout en assurant des stocks halieutiques sains et pérennes.
* La rédaction éventuelle d’une proposition de projet Ecoport en Inde par le consultant, sur la base des résultats de l’étude menée dans le cadre de cette coopération technique.

L'intention est d'explorer diverses pistes en vue de développer un système de gestion performant au sein des ports, favorisant la sécurité sanitaire des produits halieutiques, l’adoption de méthodes de stockage optimisées, la réduction des pertes post-capture, l’amélioration des moyens de subsistance et de la sécurité économique pour les communautés de pêcheurs, la mise en place d’opérations portuaires de pêche plus efficaces et respectueuses de l’environnement et de la biodiversité marine, le renforcement de la coopération et de la collaboration entre les parties prenantes du secteur de la pêche, la gestion efficace des déchets et entretien de l’hygiène dans le port de pêche et de rendre plus durable la pêche de capture notamment en renforçant la qualité de la collecte des données dans les ports grâce aux technologies adaptées. En modernisant les infrastructures et en améliorant les systèmes de gestion des ports de pêche en accord avec les normes internationales, ce projet permettra à l’Inde de se positionner comme un modèle à suivre pour d'autres pays.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Le partage de connaissances et la comparaison des pratiques en matière de gestion durable des ports de pêche ainsi que des produits halieutiques
2. L’identification des besoins de l’Inde en matière d’écoports de pêche.
3. L’élaboration d’une stratégie permettant de répondre à ces besoins.
4. La définition d’un projet conjoint entre le DoF et l’AFD sur les écoports de pêche.

# DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS

Le Consultant proposera dans son offre technique une méthodologie détaillée, un chronogramme cohérent, des outils adaptés etc. pour la réalisation de l’étude. Les éléments présentés ici seront donc complétés et ne constituent que des éléments de cadrage destinés à faciliter l’élaboration des offres techniques. Chaque mission doit faire l’objet d’une note de cadrage détaillant la méthodologie et le déroulé validé par l’AFD, d’un briefing avec l’agence locale de l’AFD et d’un débriefing avec l’équipe de l’AFD. Il est également attendu du consultant qu’il formule des recommandations aux différentes étapes du projet, afin d’en améliorer l’impact ou d’en faciliter l’implantation.

La prestation se déroulera à travers 3 principales activités précédées par une activité de démarrage (Phase 0).

* Phase 0 : cadrage et démarrage de la mission ;
* Phase 1 : échange de connaissances sur la gestion durable et efficace des ports de pêche, ainsi que sur une meilleure gestion des produits halieutiques afin de rendre le secteur plus durable ;
* Phase 2 : analyse des besoins en termes de gestion des ports de pêche en Inde et identification d'une proposition technique et financière.
* Phase 3 : rédaction d’un Rapport préliminaire de projet (PPR)

## Phase 0 - Cadrage de la mission

L’appui démarrera par une phase de cadrage, pour une bonne appréhension du contexte, des enjeux, des politiques et des besoins dans lesquels s’inscriront les activités. C’est ainsi qu’une présentation de la méthodologie, du chronogramme d’activités et une introduction de l’équipe d’expert/e-s aux parties prenantes à l’appui lors d’une ou des réunions de démarrages et une consolidation du cadre de gouvernance de l’appui seront réalisées.

Au cours de cette phase, il sera notamment attendu du Consultant qu’il :

* conduise une revue de la littérature pertinente (académique, politiques nationales, études d’autres bailleurs, d’ONG, de bureaux d’études, ou d’institutions scientifiques, etc.).
* organise des premiers échanges avec les parties prenantes à l’appui, afin de comprendre leurs besoins et attentes et préciser la gouvernance interne à l’appui. Ces rencontres seront organisées en coopération avec l’AFD qui pourra communiquer les contacts d’acteurs à rencontrer et qui sera toujours informée des rencontres programmées auxquelles elle pourra participer si elle le souhaite.
* mette à jour la méthodologie et le chronogramme proposés dans son offre technique, suite aux informations obtenues lors de cette phase de démarrage.
* développe (ou précise, si une trame était déjà proposée dans l’offre technique) un cadre de suivi et évaluation de l’appui et des résultats recherchés. Ce cadre définira des indicateurs, des cibles et des sources de vérifications pour ce marché. Ces informations de suivi & évaluation seront par la suite communiquées à l’AFD par le Consultant en fin d’appui (au sein du rapport de capitalisation opérationnelle). Si c’est pertinent, les indicateurs seront désagrégés par genre.
* organise une réunion de démarrage en partenariat ou du moins en bonne communication avec l’agence locale de l’AFD et les institutions partenaires.

Livrables :

* Livrable 1 : Note de cadrage validée en réunion de démarrage.

## Phase 1 - Échange de connaissances sur la gestion durable et efficace des ports de pêche, ainsi que sur une meilleure gestion des produits halieutiques afin de rendre le secteur plus durable

Le consultant facilitera les échanges de connaissances et d’expériences entre pairs sur les ports de pêche durables et leur gestion, via des visites d’étude dans des pays pertinents qui sont à un stade plus avancé sur les questions susmentionnées et des réunions avec des experts.

* Les visites d’étude permettront d’aborder les thématiques suivantes, (Cf Annexe13.2): L’amélioration de l'efficacité opérationnelle dans les ports de pêche, y compris l’organisation des acteurs et des usagers.
* Le développement et la modernisation des infrastructures des ports de pêche durables, **y compris les systèmes informatiques (IT), l’automatisation et la mécanisation.**
* Une meilleure gestion des produits halieutiques : conditions d'hygiène et de qualité conformément aux normes internationales, traçabilité tout au long de la chaîne de valeur, chaîne du froid.
* Méthodologie de collecte des données de débarquement et leur utilisation pour pallier au manque de données sur les captures de poissons (ce qui pourrait améliorer les estimations de l'état des stocks halieutiques).
* Les enjeux et menaces liées à la pollution (activité de pêche, rejet d’industrie, ruissèlements urbains et agricoles) et aux déchets.
* Eco-design et gestion d’une flotte adaptée aux ports, comprenant l’optimisation des capacités, la compatibilité avec les infrastructures portuaires, l’efficacité énergétique et la réduction des déchets et des émissions de CO2.Connaissances contextuelles connexes sur les enjeux de la pêche durable : l'impact du changement climatique, les enjeux de biodiversité marine, les stratégies d'adaptation pour la gestion des ressources halieutiques, les politiques et les pratiques de pêche durable adaptées aux différents contextes.

Les voyages auront pour objectif de mettre en lumière les pratiques observées aussi bien dans des ports de grande taille que dans des ports de pêche plus modestes, en privilégiant ceux reconnus comme des références en matière de bonnes pratiques.

Les modalités pour atteindre l'objectif seront les suivantes :

* Une semaine de voyage d’étude en France. La visite d'étude sera tournée vers la thématique de la gestion durable des ports de pêche.
* Un voyage d’étude auprès des partenaires d'un pays étranger avancé sur ces questions, probablement l'Indonésie.

Les programmes comprendront des visites de sites, des réunions avec des représentants des institutions publiques visitées, des représentants du secteur public et privé contribuant à la gestion durable des ports de pêche en France et dans le pays identifié (Indonésie). Les programmes proposés seront conçus pour couvrir les différents aspects de la gestion durable des pêcheries maritimes, depuis la capture jusqu’à la transformation, afin de donner une vue d'ensemble des différentes parties prenantes et des relations entre elles.

Une délégation indienne (jusqu'à 12 personnes), du Département des Pêches (DoF) et d'autres institutions désignées pertinentes entreprendra ces visites d’étude en France et dans le pays étranger identifié.

L'Indonésie est pré-identifiée pour cette visite en raison de l'importante présence de la France dans le domaine de la pêche et de l'économie bleue dans ce pays. L’AFD entretient en effet une longue collaboration avec l’Indonésie dans ce secteur, et plusieurs projets y sont actuellement en cours. De plus, ce pays est privilégié en raison de son contexte relativement similaire à celui de l’Inde et de son avance notable en matière de gestion halieutique.

Ces visites permettront ainsi d’évaluer et de comprendre les meilleures pratiques internationales en matière de gestion durable des ports de pêche et des ressources halieutiques. Des thématiques indicatives ainsi que des institutions à rencontrer sont présentées en Annexe.

Les principaux résultats attendus de cet objectif spécifique sont les suivants :

* Présenter différentes approches et solutions pour mettre en place une gestion durable des ports de pêche et des produits halieutiques dans différents contextes ;
* Mettre en relation les partenaires indiens avec leurs pairs afin d'établir une collaboration entre la France, l'Inde et un pays identifié comme avancé en matière de gestion durable des ports de pêche (Indonésie) ;
* Évaluer les pratiques actuelles et de pointe sur les thèmes susmentionnés en Inde et identifier l’appui nécessaire ;
* Explorer les opportunités potentielles pour un futur projet avec l'AFD et le Trésor français (en faisant le lien avec la seconde phase de la FAPS).

Chaque visite sera encadrée par deux ateliers en ligne.

* Avant le voyage, un atelier préparatoire permettra de présenter les objectifs de la mission, le programme détaillé des activités, les intervenants et institutions partenaires, ainsi que les aspects logistiques. Cet atelier servira également à clarifier les attentes des participants et à répondre aux questions pratiques.
* Après le voyage, un atelier de débriefing sera organisé afin d’évaluer l’expérience, de partager les observations et les bonnes pratiques identifiées, et de recueillir les recommandations des participants. Ce moment collectif visera à capitaliser les enseignements du voyage, à identifier les pistes de collaboration futures.

Chaque réunion donnera lieu à un compte rendu écrit, permettant de formaliser les échanges et d’assurer un suivi efficace.

Lors du voyage d’étude en France, les institutions suivantes pourraient être rencontrées :

* Instituts de recherche : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), Muséum National d’Histoire Naturelle (MNHN), Institut français de recherche pour le développement (IRD) ;
* Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) ;
* France AgriMer (établissement public administratif français), lieu d’information, d’échanges, de réflexions stratégiques, d’arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l’agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d’un même établissement) ;
* Administration des pêches et institutions chargées de la mise en œuvre des politiques de la mer et du littoral (CROSS, ANSES, DREAL, DIRM) ;
* Comité national des pêches et des élevages marins (FFP, CNPMEM, CIPA, CNC) ;
* Instituts techniques et de formation (UBO Brest, UN e-sea, AgroCampus Rennes, European Maritime Education Centre) ;
* Chantiers navals, comme par exemple la société OCEA aux Sables-d’Olonne, et fournisseurs d'équipements pour les navires océanographiques ;
* Organisations et représentants professionnels (pêcheurs, aquaculteurs, poissonniers, transformateurs, marketing) ;
* Ports et ensemble des acteurs de la communauté portuaire (Lorient, Boulogne-sur-mer, Rungis).

En Indonésie, les partenaires envisagés sont :

* Les administrations indonésiennes concernées telles que le ministère de la pêche (KKP), le ministère de coordination des affaires maritimes et des investissements (MARVES), le ministère de la planification du développement national (Bappenas) et le ministère de l'éducation, de la culture, de la recherche et de la technologie (Ristek) ;
* L’institut indonésien des sciences (LIPI).

Livrables :

* Livrable 2 : Compte-rendu de la visite n°1 (y compris les Compte-rendu de l’ateliers préparatoire et de l’atelier de debriefing) et compte-rendu financier des couts logistiques engagés pour les participants
* Livrable 3 : Compte-rendu de la visite n°2 (y compris les Compte-rendu de l’ateliers préparatoire et de l’atelier de debriefing) et compte-rendu financier des couts logistiques engagés pour les participants

## Phase 2 - Analyse des besoins en termes de gestion des ports de pêche en Inde et identification d'une proposition technique et financière

L’AFD est actuellement en discussion avec les autorités indiennes concernant la possibilité de financer des investissements liés aux écoports de pêche dans un ou plusieurs États indiens. Un tel projet pourrait prendre la forme d’un financement souverain pour des infrastructures tangibles et intangibles, telles que la modernisation des infrastructures portuaires et le renforcement des capacités des institutions publiques responsables de la gestion des ports de pêche.

Dans ce contexte, il est utile pour l’AFD de récolter plus d’informations sur la situation indienne, sur les pratiques en vigueur et de comprendre les besoins d’investissements ainsi que leurs modes de financement, pour être à même de discuter en détail de ces opportunités avec les autorités.

Les sous-thèmes suivants seront couverts par l'étude réalisée dans le cadre de cette mission :

* Analyse de la stratégie indienne en matière de pêche maritime durable et de développement de ports de pêche durables.
* Évaluation de l'état actuel des infrastructures (pour une grappe de ports encore à définir) et des faiblesses du système de gestion opérationnel des ports de pêche en Inde.
* Analyse des pratiques de gestion et des systèmes de traçabilité existants pour les produits halieutiques.
* Examen des systèmes actuels de collecte des données relatives aux captures de produits halieutiques.
* Analyse des enjeux liés à la pollution, à la gestion des déchets et à la protection de l’environnement marin dans et autour des ports de pêche.
* Identification des options techniques et organisationnelles pour répondre aux besoins révélés par les analyses listées ci-dessus.L’étude permettra de dresser un état des lieux des écarts entre la stratégie et les objectifs des autorités indiennes en matière de développement des ports de pêche durables et la réalité des infrastructures et de leur gestion.
* Identification des options techniques et organisationnelles que les autorités indiennes pourraient envisager pour moderniser de manière durable les infrastructures portuaires, améliorer les systèmes opérationnels des ports de pêche, les pratiques et techniques de pêches, la gestion et la traçabilité des produits halieutiques transitant par les infrastructures portuaires afin de réduire les pertes post-capture, ainsi que les systèmes de collecte des données sur les captures de poissons.
* Identification des modalités d’application de normes RSE de type ISO 14001 pour améliorer les pratiques vers une meilleure intégration de l’environnement.
* Ces analyses et recommandations pourraient être ciblées sur quelques ports spécifiques (1-2) souhaitant engager une transformation vers des pratiques plus durables.

L’étude comprendra l’organisation d’un atelier en ligne réunissant l’ensemble des participants aux deux voyages d’étude. Cette rencontre aura pour objectif de présenter les résultats consolidés, de partager les enseignements clés et de recueillir les retours des participants.

Par ailleurs, cette étude inclura également l’organisation d’un atelier ou d’un temps d’échanges structuré, réunissant les parties prenantes nationales et locales. Cet atelier aura pour objectif de finaliser, de manière concertée, le choix d’un programme indicatif pouvant être financé par l’AFD. Y seront notamment associés des représentants du Département des pêches (DoF), du Ministère des Ports, de la Marine marchande et des Voies navigables, des autorités portuaires locales, ainsi que toute autre partie prenante concernée. Ce temps de dialogue visera à s’assurer de la pertinence et de la désirabilité des projets proposés.

Livrables :

* Livrable 4 : Sommaire de l’étude et état d’avancement de l’étude
* Livrable 5 : Etude finalisée après l’atelier (plus compte-rendu de l’atelier)

## Phase 3 – Rédaction d’un PPR

Si les autorités indiennes sont d’accord sur la pertinence d’un financement de l’AFD dans ce secteur, l’étude aboutira à l’élaboration d'un rapport préliminaire (PPR) détaillant les modalités et les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs visés. Ce rapport proposera un projet structuré visant à améliorer les infrastructures portuaires, à optimiser la gestion opérationnelle des ports de pêche ou à développer une approche durable pour la gestion des produits halieutiques au sein des ports. Ce projet devra répondre à un besoin identifié dans un ou plusieurs ports en Inde, sur la base des résultats de l’étude, des visites de terrain et de l’atelier, et pourra cibler les ports de pêche des Etats du Maharashtra et Odisha afin de préparer des interventions futures dans le cadre des projets résilience pré-identifiés (qui sont encore à un stade d’analyse très préliminaire). Ce rapport pourra servir de base pour des discussions concernant un éventuel financement par l’AFD sur la thématique des écoports de pêche.

Les passerelles entre le projet BM-AFD (*Fisheries sector strentghening program*) et cette étude devront être explorées. De même, sera développé un parangonnage synthétique visant à identifier les appuis que les autres bailleurs mettent déjà en œuvre dans le domaine de la pêche durable afin d’identifier les complémentarités et les synergies.

Sur la base du PPR et de la validation finale des résultats de l'étude par les autorités indiennes, la France (via le Trésor et/ou l’AFD) envisagera un soutien technique et financier afin de mettre en œuvre le projet à partir de 2025.

Compte tenu de la nature du projet, les dimensions Climat, Social et Genre feront l’objet d’une attention particulière. Aussi, la tâche 3 devra prendre en compte le cadre d’analyse développement durable de l’AFD afin de s’assurer de l’alignement du projet avec les Objectifs de Développement Durables (ODD). Par ailleurs, dans le cadre des engagements pris par la France de participer à la lutte contre le changement climatique, le groupe Agence Française de Développement cherche à promouvoir un développement sobre en carbone au travers des opérations qu’il finance. Ainsi l’impact attendu du projet en termes d’atténuation et d’adaptation au changement climatique doit être exploré.

Livrables :

* Livrables 6 : PPR
* Livrable 7 : Rapport final de la prestation

# EXPERTISE REQUISE

## Expertises principales

Le Consultant mobilisera un ou plusieurs experts disposant d'une expertise dédiée à la gestion portuaire, à la conception de projets et à la gestion durable des pêches.

Lors de voyage d’études, la délégation indienne sera accompagnée par un expert technique qui fera partie de l’équipe d’experts de la tâche 2 et 3 afin de faire le lien entre les différentes tâches. Le Responsable Equipe Projet AFD pourra accompagner le voyage d’étude en France et dans le pays étranger (Indonésie).

Pour répondre au mieux aux prestations attendues, il est suggéré au Consultant de proposer une équipe d’experts aux compétences variées et adaptées, disposant d’une bonne expérience dans la gestion et la mise en œuvre de projets similaires.

Chaque expert devra disposer d’une expérience solide en matière d'enquêtes de terrain, d’animation et de capacités analytiques et rédactionnelles. La complémentarité des profils doit être recherchée, notamment en termes de disciplines ou spécialisations, de manière à couvrir efficacement l'ensemble des thématiques à traiter. Pour chaque consultant, une connaissance de l’Asie du Sud et en particulier de l’Inde sera considérée comme un avantage. La maitrise du français et de l’anglais sera demandée. Pour chaque expert proposé, la réalisation de travaux à des positions similaires, sur des projets financés par des bailleurs internationaux sera privilégiée. Les expériences citées devront être justifiées et accomplies. Chacune de ces expertises peut être remplie par plusieurs expert.e.s (leurs profils combinés devront alors répondre aux critères minima demandés).

Le(s) expert(s) effectuera plusieurs missions sur le terrain en Inde, couvrant le diagnostic institutionnel (phase 1), les consultations, et les meilleures pratiques pour préparer l'évaluation de l'étude ainsi que le développement d’un rapport préliminaire de projet (PPR). Le(s) expert(s) organisera des ateliers avec toutes les parties prenantes pour le diagnostic ainsi que l’élaboration des recommandations pour faciliter leur participation dynamique et proactive.

Pour tous les experts, une connaissance de l’Inde sera favorisée ; une expérience dans l’appui à la rédaction d’un PPR sera également valorisée.

Les 3 experts suivants doivent faire partie de l’équipe :

### Expert en gestion des ports de pêche

Rôle : Piloter les réflexions sur la gestion durable, efficiente et intégrée des ports.

Compétences requises :

* Expérience en planification, conception, ou gestion de ports de pêche (de préférence en contexte de pays en développement ou émergents).
* Connaissance des technologies existantes de type « Smart Fishing Port » pour la transition vers des écoports.
* Bonne connaissance des normes internationales (FAO, IMO, etc.).
* Maîtrise des aspects logistiques, sanitaires, environnementaux et réglementaires des ports.
* Maîtrise des modèles de gestion portuaire (public, PPP, coopératives).
* Expérience dans la réalisation d’études de faisabilité technique et financière.
* Capacité à concevoir des business models durables et bancables.

### Expert en logistique de la chaîne de valeur des produits halieutiques et en gestion post-capture

Rôle : Apporter une expertise sur la manipulation, conservation, transformation et commercialisation des produits halieutiques.

Compétences requises :

* Expertise sur les bonnes pratiques post-capture, réduction des pertes après récolte, stockage et qualité sanitaire.
* Connaissance des systèmes existants de collecte de données dans les ports sur les captures halieutiques.
* Connaissance des systèmes de certification et traçabilité (HACCP, ISO, etc.).
* Expérience terrain dans le secteur de la pêche artisanale et industrielle.

### Expert en développement durable des pêches / transformation bleue

Rôle : Garantir l'intégration des principes de durabilité, de résilience et d’économie bleue dans la démarche.

Compétences requises :

* Vision stratégique sur la transition durable des systèmes halieutiques.
* Connaissance des politiques internationales et régionales sur la transformation bleue.
* Capacité à formuler des recommandations systémiques et intersectorielles.

Connaissance de la biodiversité marine et de son intégration dans la gestion des ports de pêche.

## Considérations additionnelles

Les experts proposés par les soumissionnaires ne peuvent être issus d’une administration bénéficiaire de l’appui. Sont cependant autorisés à candidater les agents de la fonction publique issus d’une institution publique/une organisation sous tutelle autre que celle bénéficiaire de l’appui, et lorsqu’il n’y a pas de lien hiérarchique entre l’expert.e et le bénéficiaire. Un document de l’administration du fonctionnaire, donnant son accord pour sa mobilisation, sera nécessaire.

Le coût de l’appui technique et du personnel fourni par les soumissionnaires doit être inclus dans les honoraires des expert.e.s.

Un CV de 5 pages maximum sera présenté pour chaque expert.e proposé.e selon le modèle donné en annexe.

Une déclaration de disponibilité et d’exclusivité devra être signée et annexée à l’offre pour chaque expert.e présenté.e.

# LOGISTIQUE ET CALENDRIER

## Lieu de la prestation

La prestation sera essentiellement réalisée en France et en Inde, avec quelques jours de voyage d’étude en Indonésie.

## Calendrier

La durée totale du projet sera de 2 ans.

Il débutera par la tâche 0.

La tâche 1 s’articulera autour des 2 voyages d’études, en commençant par la France.

Certaines des activités de la tâche 2 pourront démarrer en parallèle de la tâche1.

La tâche 3 interviendra à l’issue de la tâche 2 et sera conditionnée à la validation par les autorités indiennes de la pertinence d’un financement de l’AFD pour un projet sur les écoports de pêche.

Déroulé indicatif de la prestation :

|  | **Déc 25** | **Jan 26** | **Fév 26** | **Mar 26** | **Avr 26** | **Mai 26** | **Juin 26** | **Juil 26** | **Août 26** | **Sep 26** | **Oct 26** | **Nov 26** | **Déc 26** | **Jan 27** | **Fév 27** | **Mar 27** | **Avr 27** | **Mai 27** | **Juin 27** | **Juil 27** | **Août 27** | **Sep 27** | **Oct 27** | **Nov 27** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tâche 0 – Lancement du projet** | █ | █ |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Tâche 1 – Voyages d’étude** |  |  | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Tâche 2 – Recherche** |  |  |  |  |  |  | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ | █ |  |  |  |  |  |  |
| **Tâche 3 – Rédaction du PPR** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | █ | █ | █ | █ | █ | █ |

## Suivi des prestations / relations avec le prestataire

Un comité de suivi de la prestation composé de représentants du DoF et de l’AFD sera mis en place. Ce comité aura la responsabilité de :

* Mettre à disposition de la mission toutes les ressources humaines nécessaires à la bonne exécution de la mission ;
* Mettre à disposition de la mission les moyens logistiques et administratifs nécessaires à la bonne conduite des différents ateliers ;
* Commenter et valider les produits et livrables de la mission.

L’équipe de consultants devra apporter un soutien actif au comité de suivi de la prestation en fournissant toutes les informations techniques nécessaires, des éclaircissements et des mises à jour afin de permettre une revue et une validation efficaces des livrables. Le.la chef.fr de l’équipe de consultants sera le principal point de contact, assurant une coordination et une communication fluides tout au long du projet.

Une réunion d’information pour le lancement de l’appui sera organisée et réunira le comité de suivi, les responsables AFD, les experts du Consultant, le DoF, et toute autre institution que les autorités ou l’AFD jugeraient bon d’inviter.

Lors de cette réunion de lancement, un programme de travail actualisé et un calendrier global d’exécution (précisant les dates de remise des livrables et leur nature exacte) seront présentés par le Consultant et seront discutés en vue de leur validation.

Des réunions techniques de suivi et de validation devront être organisées par le Consultant à chaque remise de livrable, et rassembleront tout ou partie des institutions présentes à la réunion de lancement, mais aussi d’autres institutions jugées pertinentes.

Le Consultant transmettra les minutes (synthétiques) de ces réunions dans un délai d’1 semaine à l’ensemble des participants, pour commentaires puis validation.

## Etendue des services

Au moins 70 % des jours d’expertise seront à prester en Inde (hors voyage d’étude).

Le nombre de jours d’expertise proposé (dont le nombre de jours sur le terrain), sa cohérence avec la méthodologie proposée et le chronogramme d’intervention des différents experts figureront parmi les critères clés qui seront retenus pour le dépouillement des offres techniques des soumissionnaires.

# LIVRABLES ET CONDITIONS D’EXECUTION & DE LIVRAISON

## Description des livrables attendus

Chaque rapport remis par le Consultant dans le cadre de sa mission devra inclure, en plus de son contenu propre :

* Un résumé exécutif, synthétisant le contenu du rapport et ses conclusions. A destination des décideurs, ce résumé de 5 pages maximum devrait permettre une compréhension claire et rapide, tout en pouvant être technique, des connaissances apportées par le rapport. Une présentation incluant des visuels serait appréciée.
* Une introduction, incluant notamment un rappel des objectifs de l’appui et du livrable.
* Une description des méthodologies utilisées, et notamment des éventuels ajustements apportés par rapport à la méthodologie initialement prévue et des justifications pour ces ajustements.
* Une synthèse des conclusions et recommandations.
* Une synthèse bibliographique en annexe.
* Une liste des personnes et structures consultées pour la réalisation du rapport et leurs coordonnées en annexe.
* Courts compte-rendus des rendez-vous et des ateliers en annexe.
* Des photos en annexe.

Le compte rendu de chaque réunion préparé par le Consultant dans le cadre de la présente mission devra inclure :

* Une introduction, rappelant les objectifs de la réunion, son ordre du jour et les résultats attendus.
* La liste des participants, avec mention de leurs institutions et de leurs coordonnées.
* Un résumé détaillé des discussions, structuré selon les points de l’ordre du jour, mettant en évidence les principaux arguments, les points de consensus ainsi que les questions nécessitant des clarifications supplémentaires.
* De brèves notes des réunions parallèles ou des sessions en sous-groupes, si nécessaire, en annexe.
* Des photographies ou documents visuels, si nécessaire, en annexe.

Une attention particulière sera apportée à la qualité de rédaction, qui doit être concise, claire et cohérente, ainsi qu’à la présentation des différents livrables, pour lesquels une mise en page et un graphisme attrayant avec des photos de bonnes résolutions seront recherchés.

Les documents devront être rédigés en anglais.

Le détail du contenu de chacun des livrables est présenté ci-après.

### Tâche 0

* Un rapport de cadrage/démarrage présentant le programme détaillé de la prestation ainsi que les modalités de mobilisation.

### Tâche 1

* Un compte rendu des ateliers organisés avant et après les voyages
* Un rapport pour chaque voyage d’étude, détaillant les visites et rencontres réalisées ainsi que les pistes à explorer pour préparer la tâche 2.

Ces rapports détailleront les objectifs des voyages d’études, les ordres du jour détaillés, les sous-objectifs précis pour chaque réunion, les compte-rendu et rapport finaux d’entretiens permettant de dégager les constats, les bonnes pratiques desquelles l’Inde pourra s’inspirer, les moyens de mise en œuvre et les prochaines étapes identifiées.

### Tâche 2

* Un rapport de présentation du secteur offrant une cartographie complète des différents acteurs et des activités liées à la gestion durable des ports de pêches (incluant les sites de débarquement), ainsi que l'identification des attentes des différentes parties prenantes concernant le développement des ports de pêche durable.
* Un rapport d’identification des besoins d’investissements couvrant une liste détaillée des activités identifiées et des ressources requises pour le renforcement institutionnel afin de répondre aux besoins, tout en réalisant un exercice d'analyse des lacunes.
* Un rapport intermédiaire qui résume les principales conclusions et analyses et définit les options pertinentes qui pourraient être envisagées avec leur chiffrage, en accord avec la stratégie du gouvernement indien, à l’aide d’une analyse SWOT afin de répondre aux priorités identifiées.
* Un compte-rendu suite à l’organisation de l’atelier avec les participants aux voyages d’études
* Un compte rendu suite à l’« atelier »/temps d’échanges permettant de finaliser le choix d’un programme indicatif, en concertation avec les acteurs nationaux et locaux.

### Tâche 3

* Un projet de rapport final, en suivant la trame présentée en annexe, présentant l'option finale envisagée avec les modalités de son déploiement, basé sur des discussions avec les partenaires potentiels qui pourraient être mobilisés afin de soutenir la mise en œuvre du système.
* Un rapport préliminaire de projet (PPR) couvrant l'estimation technique et financière des activités proposées, le calendrier ainsi que la conception organisationnelle pour son exécution, les risques possibles et les mesures recommandées pour les contrer.

## Validation des livrables

L’ensemble des rapports et livrables seront envoyés dans un premier temps par voie électronique (e-mail) en format natif (Word, Excel, etc.) et de manière simultanée aux autorités indiennes concernées et à l’Agence française de développement (direction technique en agence et au siège de l’AFD le cas échéant).

A la réception des livrables, les autorités concernées (rassemblées au sein du comité de suivi de l’étude) et l’AFD disposeront d’une période de 21 jours ouvrés pour les analyser et faire parvenir leurs commentaires au consultant.

Sur la base de ces commentaires, le Consultant sera éventuellement amené à modifier les rapports et livrables, et ce dans un délai raisonnable (entre 5 à 10 jours ouvrés), avant de partager la version finale de ces livrables, toujours par voie électronique, en format Word et PDF, et de manière simultanée aux autorités indiennes et à l’AFD. Pour faciliter la revue, les documents seront également envoyés par le consultant sous format Word en mode « suivi des modifications ».

La validation finale des livrables sera faite par l’AFD, en coordination avec les autorités indiennes, au plus tard 15 jours ouvrés après réception des livrables finaux, sous réserve d’amendements satisfaisants par le Consultant. Le processus pourra se renouveler tant que les livrables ne seront pas satisfaisant pour l’AFD. Les livrables finaux seront accompagnés de livrables en mode « suivi des modifications » afin de pouvoir identifier les changements réalisés avec un document qui retracera toutes les modifications.

Cette validation finale déclenchera le paiement des factures liées.

# BUDGET

|  |  |
| --- | --- |
| Tâches | Montant |
| 1. Échange de connaissances sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation des stocks et de gestion durable des pêcheries marines | Séjours France & Indonésie  Total = 100 KEUR |
| 2. Analyse des besoins pour développer/renforcer le système de gestion des ressources halieutiques en Inde et identification d'une proposition technique et financière (rapport préliminaire du projet)  3. Rédaction d’un PPR | Services de conseil (externalisés) : 280 KEUR  Organisation d’ateliers d’échanges et de présentation des résultats (externalisés) : 20 KEUR  Total = 300 KEUR |
| **MONTANT TOTAL** | **400 000 EUROS** |

Ce budget est estimatif et la répartition entre les tâches pourra être adaptée.

A noter que les frais logistiques liés aux participants aux deux voyages d’étude seront remboursés sur la base des frais réels (ex : billets d’avion, hôtel, location de bus …). Il est attendu pour l’offre financière une estimation des couts de l’organisation complète de tels voyages sur la base de 12 participants.

# LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE

La langue des documents contractuels sera la langue française. La langue de mise en œuvre du présent marché sera l’anglais.

La maîtrise de la langue française et anglaise par l’équipe d’appui du Consultant est donc impérative.

# CONTROLES ET VALIDATION

Le Consultant s’assurera de l’implication de l’AFD tout au long de la prestation. Ainsi le Consultant conviera l’AFD aux réunions clés, prévoira des réunions de suivi mensuelles et obtiendra la validation de l’AFD sur les livrables.

Le DoF sera le principal point focal de l'étude, et son bénéficiaire final, en vue de coordonner l'étude et de faciliter les différentes missions et réunions en Inde.

# CADRE DE REPONSE TECHNIQUE (CRT) ET FINANCIER (DPGF)

Il est demandé aux soumissionnaires de construire leur offre technique en complétant obligatoirement les annexes 1 (CRT – Cadre de réponse technique) et 2 (DPGF – annexe financière) de l’acte d’engagement. Il est impératif d’utiliser les modèles communiqués par l’AFD. Toute offre technique ne respectant ces modèles sera éliminée.

# ANNEXES

## Détail sur le projet *Fisheries sector strengthening program*

Objectifs et contenu du projet

Le projet visera à soutenir la relance du secteur halieutique pour les micro et petites entreprises, grâce à un accès accru au crédit et aux systèmes d’assurance, à l'amélioration des chaînes de valeur et de la sécurité des produits issus de la pêche et de l’aquaculture. Il s'agit d'un projet d’envergure nationale, il couvrira donc plusieurs États. Les sites précis d’intervention ne seront identifiés que pendant la mise en œuvre du projet.

Le projet se déclinera en quatre composantes :

* Composante 1 : Facilitation de l’accès au crédit et réduction des risques
* Composante 2 : Amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur
* Composante 3 : Adoption et expansion des systèmes qualité
* Composante 4 : Gestion et coordination de projet

Intervenants et mode opératoire

Le projet sera mis en œuvre par le DoF (Department of Fisheries) et le NFDB (National Fisheries Development Board) qui font partie du Ministère de la Pêche, de l'Elevage et de la production laitière. Les États auront toutefois un rôle important lors de la sélection et de l’évaluation des dossiers de demandes de subventions, ainsi que dans le suivi et l'évaluation du projet. Les États auront également un rôle à jouer dans la promotion des dispositifs de financement proposés.

Dans la mesure du possible, la mise en œuvre du projet tirera partie des dispositions institutionnelles déjà en place pour le programme PMMSY. Le DoF et le NFDB mettront chacun en place une Unité de gestion de projet (UGP). Pour guider l'UGP et approuver les plans d'action annuels, le DoF mettra en place un comité de pilotage ; les représentants des associations et des coopératives/collectifs de pêcheurs y participeront. Les départements des pêches de chacun des Etats fédérés seront désignés comme agences d'exécution du Ministère en fonction des besoins pendant la mise en œuvre du projet.

Coût et financement

Le coût total du projet est 689,36 MUSD financé par un prêt souverain de 150 MUSD de la Banque Mondiale (BIRD/IDA) et un prêt souverain de 50 MUSD (en équivalent Euros) de l’AFD. Le gouvernement indien participera à hauteur de 200 MUSD. Le solde sera financé via des investissements du secteur privé et mobilisera le financement des banques locales.

Principaux effets attendus

Ce projet a trois résultats attendus : (i) un accès accru au crédit des micro et petites entreprises du secteur halieutique et l'adhésion large aux systèmes d’assurances, (ii) une efficacité améliorée des chaînes de valeur halieutiques, et (iii) une meilleure disponibilité du poisson de qualité. Ces interventions amélioreront à terme la résilience des microentreprises aux chocs futurs, elles permettront de créer et préserver des emplois, notamment pour les femmes ; elles favoriseront une croissance commerciale plus durable pour certaines chaînes de valeur ; et elles renforceront les institutions pour mieux reconstruire après la crise COVID-19.

Les principaux bénéficiaires du projet seront les micro et petites entreprises vulnérables, en particulier celles dirigées par des femmes. Ainsi, (i) 540 000 personnes dont 150 000 femmes seront assistées dans leur accès au financement, (ii) 100 000 personnes travaillant dans l’élevage de crevettes seront soutenues pour souscrire à des produits d'assurance et mieux gérer les risques associés à leurs activités ; (iii) 148 000 personnes seront accompagnées dans la relance de la production et de la commercialisation ; et, (iv) 80 000 personnes fournissant des produits halieutiques de qualité seront soutenues par le projet. Des avantages indirects, sous la forme de connaissances, de normes améliorées de sécurité et de traçabilité du poisson et d'un environnement opérationnel renforcé bénéficieront à l'ensemble du secteur, qui emploie environ 25 millions de travailleurs de la pêche.

Principaux risques anticipés

Le risque lié à la capacité institutionnelle de mise en œuvre, ainsi que le risque fiduciaire, seront atténués par la mise en place de deux UGP dédiées, qui bénéficieront d’une délégation de pouvoir substantielle pour ne pas retarder la mise en œuvre du projet, ainsi que du renforcement de capacité sur la gestion de projet et la passation de marché.

## Thématiques indicative pour les voyages d’études

1. Connaissances contextuelles sur les enjeux de la pêche durable

* Définition et mise en œuvre d'une politique de gestion durable de la pêche : Conditions d'une exploitation durable des ressources marines
* Contexte réglementaire français, européen et du pays identifié (indonésien)
* Mesures de suivi, de contrôle et de surveillance
* Les pratiques de pêche durable
* Les cadres et lignes directrices internationales concernant les bonnes pratiques de pêche
* Adapter les pratiques en fonction des contextes locaux
* Réduction des prises accessoires : stratégies pour une pêche sélective
* Introduction de méthodes de pêche plus durables : exemples de pratiques innovantes
* Analyser l’incidence du changement climatique et les stratégies adaptatives pour la gestion des ressources halieutiques
* Impacts des changements climatiques et de la surpêche sur les stocks marins
* Des pratiques de pêche et une gestion des espaces maritimes adaptées aux nouvelles conditions climatiques
* Organisation des producteurs et représentation de la profession
* Organisation du secteur de pêche maritime
* Relations entre les organisations de pêche maritime et les autorités compétentes
* Rôle et contribution des organisations de pêche à la gestion durable des pêches
* Subventions aux petits pêcheurs (par agences, banques, États)

1. Le développement et la modernisation des infrastructures des ports de pêche durable

* Infrastructures portuaires et durabilité : concevoir des ports de pêche respectueux de l’environnement et résilients aux changements climatiques
* L’intégration des nouvelles technologies, systèmes informatiques (IT), automatisation et mécanisation pour optimiser les infrastructures et la manutention des produits halieutiques
* Le rôle des infrastructures portuaires dans la protection des écosystèmes marins
* L’usage des énergies renouvelables dans les ports de pêche
* Chargement des navires et systèmes de gestion des navires dans les ports
* Débarquement et gestion des enchères/ de la vente des produits issus de la pêche
* Connectivité des ports aux villes

1. L'efficacité opérationnelle dans les ports de pêche - Gestion des ports de pêche

* Organisation et services portuaires
* Gestion efficace des déchets et du plastique pour le maintien de l'hygiène dans les ports de pêche.
* Mise en place d'une filière recyclage des filets de pêche pour réduire les pertes
* Traçabilité et qualité des produits halieutiques
* Gestion des catastrophes dans les ports

1. Une meilleure gestion des produits halieutiques

* Les conditions d'hygiène et de qualité conformément aux normes internationales
* Étude des normes internationales en matière d'hygiène et de qualité dans les chaînes de production alimentaire, en particulier pour les produits halieutiques
* Les bonnes pratiques de conservation et de manipulation pour garantir l'hygiène à bord des navires de pêche.
* Les bonnes pratiques d'hygiène dans les ports de pêche, les centres de débarquement et autres espaces de transit pour les produits halieutiques
* Une meilleure traçabilité tout au long de la chaîne de valeur
* Solutions et pratiques pour la chaîne du froid
* Étude des innovations et technologies disponibles pour garantir la traçabilité des produits halieutiques tout au long de la chaîne de valeur.
* La traçabilité dans les ports de pêche artisanaux : solutions pour assurer une traçabilité transparente des produits halieutiques.
* Améliorer la traçabilité des produits halieutiques grâce aux labels et certifications.
* L'importance de la traçabilité : un prérequis essentiel pour ouvrir des opportunités sur les marchés nationaux et internationaux.
* La certification de pêche durable : critères et avantages pour le secteur
* Les certifications existantes au niveau français, européen et international. Exemple de la certification « pêche durable »
* Conception et critères d'une certification
* Intérêt des certifications

1. Remédier au manque de données

* Présentation des solutions techniques pour récupérer des données sur les captures de poissons et les stocks halieutiques
* Présentation des solutions technologiques déployées en France et dans le pays identifié (Indonésie)
* Rencontre avec les fournisseurs de solutions technologiques
* Visites de sites et démonstrations
* La science au service d'une gestion durable de la pêche et de la protection de l'environnement
* Outils et systèmes d'évaluation de la pêche dans le contexte de l'approche écosystémique
* Système d'information sur la pêche
* Sélectivité des engins de pêche en vue de réduire les émissions de CO2 et les prises accessoires
* Campagnes d'évaluation des stocks
* Besoins et gestion de la flotte océanographique

6. Conception des navires et durabilité

* Conception des navires en lien avec les ports (capacité, systèmes énergétiques)
* Systèmes de surveillance des navires
* Standards des navires de pêche
* Gestion des déchets produits par les navires
* Gestion des émissions de CO2 dans les ports de pêche et sur les navires
* Mécanismes de crédits carbone liés aux ports ou aux navires

## Contenu du rapport

1. Présentation du projet

1.1 Le projet dans son contexte

1.2 Problématique identifiée

1.3 Finalité et objectif(s) spécifique(s) du projet

1.4 Contenu du projet et stratégie

1.5 Intervenants et mode opératoire

1.6 Dispositif de suivi-évaluation

1.7 Communication projet

2. Financement

2.1 Coût et plan de financement

2.2 Schéma fiduciaire

3. Cohérence stratégique et contribution aux objectifs de l'AFD

3.1 Cohérence stratégique et opérationnelle AFD

3.2 Contribution du projet aux enjeux de développement durable

3.3 Cohérence avec la stratégie d’influence française

4. Présentation du partenaire

4.1 Activité et mandat

4.2 Historique relationnel qualitatif avec l’AFD (ou autres bailleurs)

4.3 Situation financière

5. Evaluation des risques

5.1 Risque Pays/Risque de contrepartie

5.2 Risques opérationnels

5.3 Risques environnementaux, sociaux et climatiques

5.4 Risque de non-conformité et de conflit d'intérêts

5.5 Autres risques selon projet

Annexes :

* 1. Cadre logique préliminaire
  2. Budget détaillé
  3. Plan de passation de marché préliminaire
  4. Chronogramme d’intervention détaillé pour l’année 1 et prévisionnel pour les années 2 à 5
  5. Les listes des parties prenantes du projet avec l’ensemble de leurs coordonnées.

1. *Blue Economy : An ocean of livelihood opportunities in India*, TERI 2021 [↑](#footnote-ref-1)
2. *Marine Fish Production in India – Present Status*, Fishery Resources Assessment Division (Service d'évaluation des ressources halieutiques), ICAR-Central Marine Fisheries Research Institute [↑](#footnote-ref-2)
3. En Inde, les territoires de l’Union sont des divisions administratives placées directement sous l’autorité du gouvernement central, contrairement aux États, qui disposent d’une plus grande autonomie. [↑](#footnote-ref-3)
4. Pradhan Mantri Matsya Sampada Yojana. L’Inde mène une politique forte et engagée en termes de protection sociale. Ce Programme du Premier ministre est spécifique au secteur de la pêche et centré sur les ressources halieutiques. [↑](#footnote-ref-4)